LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 362 — JEUDI 28 DÉCEMBRE 1899

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

LE
Salut de l'Agriculture

On impute à crime aux socialistes de vouloir transformer la société actuelle.

Mais ce sont nos adversaires eux-mêmes qui, vaincus par l'évidence, sont les premiers à proclamer qu'elle est devenue inhabitable et que les améliorations tentées n'aboutissent à rien.

Rien de plus instructif à cet égard que les lignes publiées par un journal bourgeois de la Gironde, la *Gazette du Libournais*, — qui ne songeait pas, à coup sûr, à nous fournir des arguments — sous le titre : *Si les cultivateurs s'entendaient !*

C'est le cri de détresse de l'agriculture française écrasée par le principe fatal de la concurrence, base de la société capitaliste, dans lequel les économistes officiels persistent à nous montrer la source de toute vie, de toute activité, de tout bien-être et de tout progrès, quand ils sont obligés de reconnaître les ruines qu'il accumule.

« Nous assistons, dit le journal en question, à un véritable désastre pour la culture, car, il n'est pas possible, au prix actuel du blé, non seulement de gagner, mais de couvrir ses frais. »

Ainsi, nous en sommes là, malgré le protectionnisme outrancier de M. Méline, qui impose aux blés étrangers le tarif prohibitif de 7 francs par hectolitre.

L'organe libournais reconnait d'ailleurs qu'au cours de 17 francs pratiqué sur le marché français, l'importation étrangère, ne pouvant rendre le blé à 10 francs dans nos ports, est annulée.

« Tout le mal, dit-il, est fait chez nous-mêmes... la récolte, bonne certainement, ne dépasse pas nos besoins ; mais les cultivateurs dont les greniers étaient pleins se sont mis à vendre, et forcément les prix se sont abaissés devant une offre croissante. »

Telle est la beauté de notre admirable loi de l'offre et de la demande, régulateur suprême de la valeur des choses dans la société bourgeoise, et que M. Leroy-Beaulieu admire autant qu'il méprise la théorie marxiste de la valeur, invariablement basée sur la quantité de travail entrée dans chaque objet.

Ce sont là les résultats qu'elle produit : vainement on avait cherché à se prémunir contre les dangers de l'importation. Le péril reparaît alors que notre marché est livré à lui-même. Ayant réussi à repousser l'ennemi extérieur, nos cultivateurs s'entre-dévorent. Ainsi s'explique ce cri désespéré : *Si les cultivateurs s'entendaient !*

Mais comment voulez-vous qu'ils puissent s'entendre, les millions de cultivateurs disséminés sur le sol français, sans relations entre eux, sans initiative, sans vues d'ensemble, qui ne savent que souffrir passivement des effets sans être capables de remonter aux causes, et de découvrir les remèdes ?

L'entente est possible entre un petit nombre de chefs d'industrie, instruits, intelligents ; c'est pourquoi on les voit former des *trusts* pour se défendre contre les abus de la concurrence. Ils y ont réussi dans bien des cas ; puis, enhardis par ce premier succès, ils tentent, au lieu de se borner à maintenir les prix à un cours raisonnable, de les renchérir anormalement en constituant des monopoles de production, tant il est vrai que dans notre déplorable organisation sociale on ne peut éviter un excès qu'en se jetant dans un autre.

Mais, encore une fois, les cultivateurs ne peuvent former des *trusts*. Le vœu d'une entente entre eux — entente qui d'ailleurs affamerait la classe ouvrière urbaine — est un vœu chimérique. Où donc est le remède ?

On a cru le trouver dans les warrants agricoles qui, permettant aux producteurs d'emprunter à un taux modéré, en donnant leur récolte en gage, les empêcheraient de vendre à vil prix quand ils ont de pressants besoins d'argent. Une loi sur les warrants agricoles a été votée par le Parlement. Le journal que nous citons va nous dire si elle a tenu ce qu'on en attendait :

« Nous avons toujours craint, dès le début de l'établissement de la loi, que des complications ou des frais élevés ne rebutent le cultivateur, qui n'est pas habitué aux opérations de ce genre ; l'expérience nous a malheureusement donné raison et nos craintes n'ont été que trop justifiées dans l'un et l'autre cas : *nous avons fort peu d'exemples de l'emploi des warrants !*

Une seule ancre de salut reste donc à l'agriculture, selon son défenseur libournais : le Crédit agricole.

Une loi récente a été promulguée pour l'instituer. Mais elle se borne à donner aux cultivateurs le droit de s'associer en mettant en commun leurs capitaux ; ces petites sociétés pourront plus tard se fédérer par région et escompter le papier des cultivateurs. En d'autres termes, ce sont ces derniers qu'on invite à être leurs propres banquiers. Ils réclament de l'argent à cor et à cris. On les autorise à en prendre... dans leurs poches. Aussi le seul résultat connu jusqu'à ce jour de la loi sur le Crédit agricole a-t-il été la tentative de constitution du fameux syndicat Périvier, qui a récemment avorté dans les circonstances les plus scandaleuses.

Voici bien, prise sur le vif, l'impuissance de la société capitaliste à rétablir un peu d'ordre et de justice dans l'anarchie qui découle de son principe même. C'est ce principe que nous détruirons, et par là seulement seront résolus les problèmes inextricables qui se dressent tous les jours devant nos gouvernants déconcertés.

En régime socialiste, les cultivateurs recevront gratuitement les semences, les engrais, les amendements, le bétail, les machines agricoles dont ils auront besoin ; un directeur expérimenté leur donnera, sans les leur imposer, les conseils techniques nécessaires pour guider leur ignorance ; ils ne paieront ni loyer, ni impôts. L'Etat les assurera gratuitement contre l'incendie, la grêle, les inondations, les accidents de toute sorte, qui peuvent les atteindre dans leurs personnes et dans leurs biens, y compris la perte de leurs bestiaux par maladies épidémiques ou autres. Enfin, le même Etat achètera leurs récoltes et leurs produits à un prix fixe, qui ne sera plus sujet à hausse ni à baisse selon les variations du climat, l'importation et la spéculation, et qui sera calculé de façon à leur assurer une large aisance.

Alors, seulement, les cultivateurs français, si laborieux, si admirables dans leur lutte opiniâtre contre les difficultés économiques qui viennent décupler les difficultés naturelles, recevront et goûteront en paix le fruit de leurs travaux. Aucune inquiétude ne viendra les troubler, car ils seront protégés contre les éventualités menaçantes par la toute-puissance de la solidarité sociale. Ils auront à la fois la sécurité et le bien-être.

Que faut-il donc pour en arriver là ? Qu'ils cessent de s'effrayer du ridicule spectre rouge que leurs prétendus défenseurs, qui sont en réalité leurs ennemis, leur montrent, ne cessent d'agiter à leurs yeux. Qu'ils comprennent enfin que les socialistes ne sont pas des *partageux*, des spoliateurs, mais des réformateurs scientifiques et pacifiques d'un état de choses qui croule sous ses propres abus. Qu'ils se rangent à côté des ouvriers des villes dans la grande armée des producteurs contre la minorité parasite qui exploite le travail des uns et des autres.

Lorsque leurs épais bataillons, toujours un peu lents dans la marche, mais incapables de reculer, auront rejoint notre avant-garde, la bataille sera gagnée ; l'abondance et la justice assureront le bonheur de tous les hommes.

Aussi terminerons-nous par le même vœu que le journal de Libourne, mais dans un sens bien différent : « Ah ! si les cultivateurs s'entendaient ! »

Lucien DESLINIÈRES.

FIGURES

La guerre Anglo-Transvaalienne

Le général GATACRE
battu par les Boers à Stormberg

SANS CULOT

Coup de théâtre, hier, à la Haute-Cour :

M. le Procureur Général a réclamé la mise en liberté de six royalistes ou nationalistes contre lesquels il avait requis, quelques semaines plus tôt, les peines les plus sévères.

Au nombre de ces absous se trouvent les déjà célèbres Cailly et Brunet, — célèbres par leur insolence à l'égard de leurs juges !

Nous n'avons pas attendu jusqu'à ce jour pour dire notre sentiment sur le procès politique que juge le Sénat.

Nettement, dès le début, nous avons réprouvé, au nom de la liberté d'opinions et du droit *naturel* sinon encore *légal* d'association, des poursuites suggérées par l'esprit de parti.

Nous avons fait ressortir le danger de pareils procédés et nous avons demandé au Gouvernement de défendre la République, non pas en usant d'un glaive ébréché et ridicule, mais en apportant au peuple des réformes qui fassent aimer nos institutions.

L'événement nous donne raison.

Voici qu'après avoir énervé l'opinion durant de longs jours, occupé les sénateurs pendant d'interminables et fastidieuses séances, le ministère public — organe de l'*Autre* — vient solennellement déclarer qu'il y a eu erreur et que c'est injustement qu'on a retenu, à sa demande, six inculpés.

Or, il y a dix ans déjà, que nous avons célébré le centenaire de la Révolution qui proclama, à la face du monde, « le respect des opinions et des croyances ! »

Nous ne savons dans quels termes M. le Procureur Général s'est excusé de la grave atteinte qu'il a portée à la liberté individuelle ; mais nous ne pouvons pas lui pardonner de s'être trompé, quelques accents il ait trouvé pour se couvrir.

Les Cailly et autres Brunet ne nous sont nullement sympathiques. Ils sont, toutefois, citoyens d'un pays libre — ou qui se dit libre ! — et à ce titre, ils méritent d'être défendus par leurs plus irréductibles ennemis, car si les garanties légales ont été cyniquement violées dans leurs personnes, nous pourrons être victimes, demain, du même arbitraire. Notre sort est donc lié au leur par une solidarité d'intérêts que tout démocrate sensé a perçue dès le jour où commencèrent contre eux les poursuites qui viennent d'avorter si piteusement.

Quant aux co-accusés des « relaxés » ils bénéficieront, pour si coupables de complot soient-ils, de la générosité dont vient de faire preuve si tardivement M. le Procureur Général, — l'expression sentencieuse de Virgile : « *d'après ceux-ci, jugez de tous les autres,* » trouvant, en la circonstance, son application.

Que restera-t-il, en fin de compte, de ce gros pétard de Haute-Cour ? De la fumée, du vent.... et de la déconsidération pour les accusateurs.

Encore une fois, nous l'avions prévu.

C'est que les procès politiques ne sont pas chose aisée à mener. Il faut avoir du « culot » — c'est-à-dire de l'audace, — pour les engager et il faut du cynisme pour les faire aboutir.

L'accusation a eu le « culot » du début, mais elle a « flanché » à mi-chemin. Sa conscience en sera peut-être soulagée mais la Justice y laissera une nouvelle bribe de son prestige déjà tant défraichi.

G. SIAUVE-EVAUSY.

AU PAYS NOIR

Le Renégat d'Harnes

Le caméléon Déprez, qui déserta jadis le suffrage universel pour aller se confiner dans les coins poussiéreux du Luxembourg, essaie de répondre ironiquement dans le *Journal de Lens*, à l'article que j'ai publié dans le *Réveil* du 17 courant.

Ne pouvant méconnaître le bien-fondé de mon argumentation, l'exploitant de jus de betteraves, propose de m'attribuer tous les progrès réalisés dans les cantons de Lens-Carvin, ainsi que les lois de protection ouvrière votées par le parlement.

Puisque ce métamorphosé, dont les médecins aliénistes devraient guetter les mouvements, m'attire sur ce terrain, je vais essayer de l'y suivre.

Je n'ai jamais pensé mes électeurs assez naïfs pour tenter de leur faire croire, qu'à moi seul, je pouvais obtenir les réformes démocratiques systématiquement repoussées par le Sénat, dont M. Déprez est un précieux ornement.

En parlant du tribunal de Commerce de Lens et de celui de Béthune, j'ai eu soin de déclarer que l'initiative de la campagne menée en faveur de la création de ces tribunaux était due à l'*Union commerciale de Lens* et que MM. *Fanien, Lamendin, Déprez et moi*, avions vu le ministre de la justice pour appuyer la requête des intéressés.

Je pourrais, du reste, établir par la publicité des lettres que m'écrivirent à l'époque MM. Legillons, maire de Béthune et le président de l'Union commerciale de Lens que le concours de M. Déprez ne suffisait pas pour assurer le succès de la cause.

La promesse dont parle l'épileptique d'Harnes nous a été faite, ainsi qu'à la délégation que nous présentâmes à M. Lebret. Ce dernier nous avait dit qu'il inscrirait, au budget de cette année, les crédits nécessaires à la création d'une seconde Chambre civile à Béthune.

Ces crédits n'ayant pas été demandés, la promesse ministérielle est ajournée à une date que seule, la Chambre pourrait rapprocher.

En sa qualité de représentant du suffrage restreint, M. Deprez n'aura qu'à s'incliner lorsque nous enverrons le projet au Luxembourg, — à moins, que M. Leroy, de Bruay, ne soit chargé de le ratifier.

En reproduisant les déclarations que me fit le garde des sceaux, à la séance du 14 décembre dernier, M. Déprez reconnait avoir fait une démarche auprès de M. Monis pour lui demander de subordonner la création du tribunal de Commerce de Lens, à la création de la seconde chambre civile de Béthune.

Le conseiller général du canton de Lens ne peut avouer plus énergiquement avoir sacrifié les intérêts de ses commettants à ceux des habitants de Béthune.

Puisque ce parjure fait intervenir les délégués mineurs dans sa piteuse réplique, je ne vois aucun inconvénient à examiner ce qu'a fait pour les travailleurs, ce capitaliste dont la fortune repose sur la ruine des cultivateurs. Député de 1881 à 1885, M. Déprez repousse la retraite de 2 fr. par jour sollicitée par les délégués des syndicats.

Appelé à se prononcer sur l'indépendance des délégués mineurs, il se rallia au projet Girard tendant à ne payer que deux visites par mois aux délégués.

La question qui nous divise ayant été jugée en mai 1898, il n'y avait plus à y revenir. Ce cadavre récalcitrant essaie néanmoins de récidiver. C'est pourquoi je ne puis mieux faire que de lui servir la potion calmante que voici :

En 1896, j'obtenais de la Chambre le vote d'une proposition de loi ayant pour objet de faire participer les délégués mineurs aux secours de maladie et de leur accorder la retraite de vieillesse. M. Déprez monta à la tribune du Sénat pour demander que les délégués indépendants c'est-à-dire ceux qui ne sont plus sous la coupe des exploitants, fussent exclus de ces avantages.

Les gagas de son espèce lui ayant donné satisfaction, il s'écria : « Je suis satisfait ». (Voir le *Journal de Lens* de l'époque.)

La loi est revenue devant la Chambre, M. Farrois, administrateur des mines de Lens, à qui le rapport fut confié, le conserva dans sa serviette.

Voilà l'œuvre du renégat Déprez qui sacrifia l'intérêt des houilleurs en échange d'un concours électoral que les Compagnies lui promirent pour les élections législatives.

Au public de le juger.

BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

Echos & Nouvelles

On annonce que le Pape a aboli le célibat des prêtres dans toute l'Amérique du Sud.

Il est à temps de l'abolir, il y a bel âge que le célibat des prêtres n'existait plus, si même il a jamais existé.

Le pape accepte, ce qu'il ne peut empêcher.

Dans toute l'Amérique du Sud l'état de notoriété publique et parlementairement admis que les prêtres catholiques entretiennent des femmes et des enfants.

Il n'y a qu'à qu'on leur interdit d'en avoir honnêtement.

—o—

Soldats modèles.

Le vice-roi de la province chinoise de Nang-King avait récemment envoyé deux régiments pour réprimer une révolte qui venait de éclater dans une région voisine.

Par extraordinaire ces régiments chinois étaient admirablement équipés et armés à l'européenne. Les soldats, tous flamants neufs, partaient joyeusement en expédition.

La route était longue, trop longue, assurément. Que faire pendant ces longues marches, sinon songer, — songer aux belles pièces sonnantes qui pourraient résulter de la vente des magnifiques équipements nouveau modèle dont ils venaient revêtus.

Ces longues méditations produisirent leur fruit.

Au détour d'une route ensoleillée, soldats et chefs prirent une résolution subite : ils rebroussèrent chemin et partirent chacun de son côté.

Depuis lors le vice-roi de Nang King n'a plus revu ses beaux régiments et les revolvers de la province voisine s'en donnent à cœur joie.

***

NOUVELLES A LA MAIN

Vous savez, Z... doit être décoré pour le 1er janvier.

— Lui ? La croix ? C'est un peu tôt ! Est-ce qu'il a jamais fait quelque chose pour l'avoir ?

— Mais si !

— Quoi donc ?

— Des démarches.

NOS
DÉPÊCHES
(Par Service Téléphonique Spécial)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 26 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Loubet.

Le conseil s'est occupé des affaires courantes.

La grève des mineurs

Le président du conseil et le ministre des travaux publics ont fait connaître les renseignements qu'ils ont reçus relatifs à la situation industrielle dans la Loire et dans le Rhône, et les mesures prises pour assurer la consommation des approvisionnements de charbon nécessaires.

La Légion d'honneur

Le ministre des travaux publics a fait signer un décret portant nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Direction générale des finances

Le ministre des finances a soumis à la signature du président de la République un décret par lequel M. Joubert, directeur général des manufactures de l'Etat, inspecteur général des finances, rentre dans les cadres de l'inspection des finances. Il est remplacé à la tête de la direction générale par M. Jacquin, inspecteur des finances de première classe.

A LA HAUTE-COUR

TRENTE-SEPTIÈME AUDIENCE

Paris, 26 décembre. — Le grand procès qui se déroule devant la Haute-Cour depuis le 9 novembre touche à sa fin : les derniers témoins ont été entendus vendredi, et, aujourd'hui, le procureur général va prononcer son réquisitoire.

On assure qu'il est disposé à abandonner l'accusation pour six inculpés au moins, six comparses sans importance et sans valeur.

M. le procureur vient de nous déclarer qu'une audience ne lui suffirait pas pour son réquisitoire et qu'il le continuera mercredi.

L'accusation étant abandonnée pour quelques inculpés, les plaidoiries se trouveront de ce fait nécessairement écourtées et ainsi, l'arrêt définitif pourra intervenir avant la date du 4 janvier.

L'audience d'aujourd'hui, mardi, s'est ouverte à midi 15, sous la présidence de M. Fallières. Tous les accusés sont là à l'exception de M. Déroulède. Le jeune Cailly, qui était exclu jusqu'au réquisitoire, a fait aujourd'hui son apparition un bleuet à la boutonnière ; il est tout rayonnant.

A l'appel nominal, le président fait connaître qu'il a reçu des lettres d'excuses de quatre sénateurs pour raisons de santé. Il annonce ensuite que sommation légale a été faite à M. Déroulède de se rendre à l'audience, pour entendre le réquisitoire, et que l'accusé a répondu que son état de santé ne le lui permettait pas.

Enfin, le président donne lecture des arrêts repoussant les conclusions déposées par plusieurs accusés, tendant à l'audition comme témoins de Marcel Habert d'une part et des Pères Assomptionnistes d'autre part.

LE RÉQUISITOIRE

La défense renonçant à l'audition d'un certain abbé Masselin, que le président avait consenti à entendre aujourd'hui, la parole est donnée aussitôt au procureur général.

M. Bernard commence ainsi son réquisitoire :

Après ces deux mois de labeurs écrasants, le moment est venu de vous apporter le résultat de mon travail, de vous dire ce qu'a trouvé ma conscience, et de vous dire aussi les doutes qui ont pu m'envahir.

Les accusés qui sont devant vous sont

FEUILLETON DU 28 DÉCEMBRE. — N° 61

ROGER-LA-HONTE

Grand Roman populaire

par

JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

MÈRE COUPABLE

IV

Raymond se laissa tomber sur une pierre et mit sa tête dans ses mains. Ses doigts voilaient ses yeux. Il resta là, ainsi, longtemps, comme endormi.

Suzanne, debout, le regardait, essuyant ses yeux du coin de son mouchoir, pendant que son cœur était soulevé par des sanglots.

Soudain, entre les doigts de Raymond apparut quelque chose d'humide que faisait briller le soleil... Cela coula le long des mains jusque sur les poignets.

Lui aussi pleurait... silencieux... honteux... se cachant...

Et comme il restait immobile, ses larmes redoublant, elle s'éloigna très vite, parce qu'elle se sentait troublée, parce qu'elle se sentait faible devant ce désespoir d'enfant...

Elle disparut et Raymond, assis sur la pierre, pleura.

L'hiver se passa.

Suzanne et Raymond ne se revirent qu'à de rares intervalles.

Cependant ils s'aimaient de plus en plus. L'absence, l'éloignement, loin de diminuer leurs regrets, les augmentaient au contraire.

Si rares qu'eussent été leurs rencontres ils s'étaient revus pourtant, soit que Roger allât à Méridon avec sa fille ou que Mme de Noirville rendît sa visite à Maison-Blanche.

Et, à chaque rencontre, quand les deux jeunes gens se trouvaient isolés et qu'on ne pouvait les entendre, Raymond demandait à voix basse :

— Vous m'aimez.

— Je vous aime plus que je ne vous ai jamais aimé, disait Suzanne.

— Et cet obstacle existe-t-il toujours.

— Toujours.

— Ainsi...

— Je ne puis être votre femme...

Il baissait la tête, désespéré, se torturant l'esprit.

Elle le consolait, chaque fois, d'un mot :

— Je ne serai jamais non plus la femme d'un autre... et, si vous apprenez un jour qu'on parle de mon mariage, traitez moi de parjure, ou plutôt, ne croyez à rien, car la nouvelle sera fausse...

Cette promesse apaisait sa jalousie mais ne le consolait pas.

Son amour, même, avait fini par s'en irriter. Son imagination travaillait. L'obstination de la jeune fille à ne rien lui expliquer de ce mystère dont elle entourait son refus lui donnait de mauvaises pensées.

Julia était trop perspicace et adorait trop Raymond pour ne pas avoir deviné de longue date, l'amour des deux jeunes gens.

Son regard vigilant avait surpris les demi-mots, les demi-aveux, les serrements de main à la dérobée.

Elle ne doutait plus.

Ce qui la surprenait et l'attristait, c'était le silence de Raymond à son égard. A plusieurs reprises, elle avait voulu, dans l'intimité, par quelques allusions discrètes et maternelles, toucher à ce culte mystérieux, et elle s'était heurtée contre un entêtement étrange à ne rien dire.

— Cependant, ils s'aiment, murmura-t-elle à chaque fois, ils s'aiment, cela se voit, et ils souffrent...

A force de réfléchir, elle en vint à penser que Raymond, se sachant pauvre, n'osait prier sa mère de demander la main de Suzanne.

Alors elle se dit :

— J'irai trouver M. Farney ! Je saurai à quoi m'en tenir.

Il m'est impossible de voir ce pauvre enfant se désoler ainsi.

Le printemps était revenu.

Un jour de gai soleil, elle s'habilla. Elle avait fait atteler le cheval à la carriole et elle était sur le point de sortir quand Pierre, son fils aîné entra.

Il semblait très agité.

Son visage était très animé, son teint fiévreux.

— Ma mère, dit-il, je voudrais vous parler.

Il avait dit cela d'une voix si grave, si triste, qu'elle tressaillit.

Elle vint à lui le regarda avec tendresse.

— Quoi donc ! fit-elle. Qu'y a-t-il ? J'allais partir... mais...

Vous alliez sortir, je l'ignorais... à votre retour...

— Mais non, tu as l'air trop sérieux, mon enfant... Je veux entendre tout de suite ce que tu as à me confier. Qu'arrive-t-il ?

Il était assis. Il resta un moment rêveur. Il avait l'air soucieux.

Tout à coup, il sembla faire un effort sur lui-même et d'une voix qu'une violente émotion intérieure rendait tremblante :

— Ma mère, je voudrais me marier..

Mme de Noirville fut un peu surprise. Jamais Pierre ne lui avait parlé de mariage. Et puis, elle s'était habituée si bien à ne vivre que de la vie de l'autre de Raymond qu'un pareil aveu la prenait au dépourvu.

La première surprise passée :

— Je trouve cela très naturel, mon enfant. Tu es en âge de prendre une femme. Ainsi tu es amoureux et tu me le cachais ? As-tu bien choisi au moins ?

— Oh ! ma mère la plus mignonne et la plus adorable créature qu'on puisse rêver... jolie au point que cela est presque invraisemblable ; bonne j'en suis sûr ; élégante, cela se voit ; distinguée et instruite, on n'a qu'à l'écouter pour s'en rendre compte.

— Elle est donc parfaite, fit Julia en souriant.

— Elle est parfaite, ma mère, puisque je l'aime.

— C'est vrai. Et je la connais.

— Oui.

— Tu me fais languir... Parmi les jeunes filles que je connais, celle-là n'aurait elle pas eu le don de me plaire

— Au contraire, elle vous plaît...

— Son nom... Dis vite son nom...

— C'est... c'est Mlle Farney, ma mère...

— Suzanne. Elle... Elle...

— Je l'aime... je l'aime depuis longtemps... Je l'aime à en devenir fou.., C'est Suzanne, ma mère.

Julia était très pâle.

Ah, mon Dieu, dit-elle, tous les deux, tous les deux.

Et tout à coup son visage prit une expression de dureté que son fils ne lui avait jamais vue.

— Eh bien, mon fils, que veux-tu que je fasse et que je dise. Cet amour est une folie. Mais tu n'aimes pas sérieusement.

— Oh, ma mère, je l'ai aimée tout de suite aussi violemment que je l'aime aujourd'hui. Il y a longtemps déjà, presque un an. J'ai fait ce que j'ai pu pour oublier. Ça n'a pas été possible. Et depuis un an j'ai été bien malheureux.

— Je te le répète, c'est de la folie. Il n'y faut plus penser.

— Hélas, puis-je commander à mes souvenirs, à mon cœur.

— Enfin, mon ami que désires-tu. Que demandes-tu.

— Je voudrais que vous alliez trouver M. Farney et que vous lui disiez la vérité. Je saurai si mon amour est agréé de Suzanne et si je dois me présenter et faire ma cour.

Mme de Noirville réfléchissait. Une crainte lui venait. Est-ce que par hasard, ce serait Pierre et non point Raymond, que Mlle Farney aimerait.

— Oui, je veux le savoir, dit-elle.

Et elle interrogea son fils.

— Que s'est-il passé entre elle et toi.

— Rien, ma mère.

— Vous vous êtes vus souvent.

— Non... rarement, au contraire... Je sais si bien que nous sommes séparés par des obstacles presque infranchissables, qui viennent de la supériorité de sa fortune, que j'ai fait tout mon possible pour l'éviter afin de moins souffrir...

— Eh bien.

— J'ai souffert un peu plus, voilà tout. A présent, je n'y peux tenir. Et voilà pourquoi je suis venu vous trouver.

— C'est un malheur, c'est un grand malheur, murmura Julia.., en passant la main sur son front.

Et, sans expliquer pourquoi, elle ressentait une sorte d'irritation contre Pierre. Vraiment lui aussi, avait voulu aimer Suzanne. Elle n'hésita pas. S'il y avait un de ses deux fils à sacrifier, ce serait celui-là, mais non Raymond, l'adoré, le choyé, le privilégié.

— Ecoute les conseils de ta mère, mon enfant, Ce n'est pas une femme comme celle-là qui te conviendrait.

— Pourquoi. Je vous ai maintes fois entendue vanter ses qualités.

— Certes, elle est bonne et intelligente, mais elle a reçu une éducation très raffinée, elle se trouverait mal dans une ferme .. C'est une fille élevée pour le luxe, pour le monde, pour Paris enfin.

— Mais elle adore la campagne, et elle va rarement à Paris.

— Une fois mariée, cela changera.

— C'est une conjecture. Vous vous trompez peut-être, ma mère.

Elle dit d'un ton plus sec :

— Il te faut, à toi, une femme qui soit plus terre à terre, qui ait des goûts plus simples, tout en ayant une solide instruction, il te faut moins d'élégance et plus de sérieux... enfin...

— Enfin, ma mère.

— Elle ne te convient pas, je le répète ; Et puis, elle ne t'aime pas.

Il devint encore plus pâle et dit avec effort :

— Elle en aime un autre. Et vous le savez.

Elle fut cruelle jusqu'au bout.

— Je sais en effet, que son cœur n'est pas libre

(A suivre).